Pays de Nay
Syndicat d'Eau et d'Assainissement

Délibération n°2014/8/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an 2014, le 16 Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à 18 h 15 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, sous la présidence de M. Alain CAPERET, Président du Syndicat.

Etaient présents (39):

ANGAIS	VIGNAU Hubert
ARROS NAY	HEIJDENRIJK Petra
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques – OMPRARET Pierre
ASSON	CANTON Marc – LARRUHAT Alexandre
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude – MOUREOU Georgette
BAUDREIX	BOUQUET Michel – ESCALE Francis
BEUSTE	DOASSANS CARRERE Philippe - VIGNAU Alain
BOEIL-BEZING	BAGET Bernard – TASTET Serge
BORDERES	VIGNAU Edmond
BORDES	CORREGE Lionel – LEROY Hervé
BOURDETTES	ARROYO Richard - DOMENJOLLE Didier
BRUGES CAPBIS MIFAGET	PEYHORGUE Jean-Bernard – LESCLOUPE Francis (sup)
COARRAZE	GARCES Alain - SOUVERBIELLE Jean
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric – PERRENX Simone
IGON	ALVES Régine - THOMAS Christian
LAGOS	NORMAND Colette
LESTELLE BETHARRAM	LADESBIE Jean-Marc – SEPE Jean
MIREPEIX	CASSOURRA Jackie – LESPES Patrick
MONTAUT	CAPERET Alain – ESQUERRE Jean
NAY	CAZAJOUS Jean-Pierre – CHABROUT Guy
PARDIES PIETAT	BREQUE Michel – HOURQUET Serge Henri
SAINT ABIT	BAROU-DAGUES Eric

Etaient représentés (2):

BENEJACQ	ACEDO Armand pouvoir à CAPERET Alain PANIAGUA Thomas pouvoir à LEROY Hervé

Etaient excusés (5):

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARROS NAY	PALDUPLIN Alix
BORDERES	GEORGEVAIL Francis
LAGOS	TURON Jean-Luc
SAINT ABIT	CAZET Michel

Date de la convocation : 10 Décembre 2014

Secrétaire de séance : M. Serge TASTE

OBJET : Eau Potable – Tarif – Redevance Eau Potable 2015

Le Président précise conformément aux conclusions du schéma directeur d'eau potable et la validation du scénario 1 (1,5 M€/an) par l'assemblée délibérante, qu'il convient de ne pas augmenter la part variable pour 2015. L'endettement actuel et l'assurance d'obtenir des subventions du Conseil Général pour l'année 2015 permettent donc de temporiser l'évolution des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du Président

- **FIXE** les tarifs ci-dessous :

  - part fixe : 40.00 € HT
  - part variable : 0.40 € HT/M^3

- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour les consommations d'eau depuis la dernière relève

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Le Président,
Pour expédition conforme
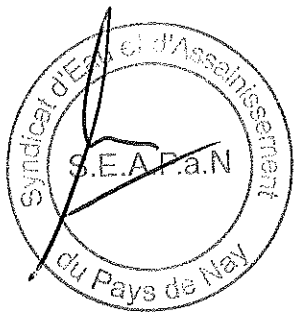
Nombre de membre en exercice : 46
Nombre de membres présents : 39
Nombre de membres représentés : 2
Nombre de suffrages exprimés : 41
VOTES : ***Contre :*** ***Pour : 41***